



Mercredi 20 septembre 1967,  
à 10 h 30

Documents officiels

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
<i>Déclaration du Président</i> . . . . .	1
<i>Point 5 de l'ordre du jour:</i> <i>Constitution des grandes commissions et élec-</i> <i>tion de leurs bureaux</i> . . . . .	1
<i>Point 6 de l'ordre du jour:</i> <i>Election des Vice-Présidents</i> . . . . .	1

*Président:* M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT**: Le Secrétaire général m'a informé que l'incident qui s'est produit hier et qui a retardé l'arrivée de la délégation de Cuba à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale a été réglé d'une manière satisfaisante. Je suis donc heureux de souhaiter la bienvenue dans cette salle à la délégation de Cuba.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Constitution des grandes commissions et élection de leurs bureaux

2. Le **PRESIDENT**: Les présidents des sept grandes commissions de l'Assemblée générale ont été élus hier; ces présidents sont également membres du Bureau. Ce sont:

*Première Commission:* M. Ismaïl Fahmy (République arabe unie);

*Commission politique spéciale:* M. Humberto López Villamil (Honduras);

*Deuxième Commission:* M. Jorge Pablo Fernandini (Pérou);

*Troisième Commission:* Mme Mara Radić (Yougoslavie);

*Quatrième Commission:* M. George J. Tomeh (Syrie);

*Cinquième Commission:* M. Harry Morris (Libéria);

*Sixième Commission:* M. Edvard Hambro (Norvège).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des Vice-Présidents

3. Le **PRESIDENT**: Conformément à l'article 31 du règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à l'élection des 17 Vice-Présidents de l'Assemblée générale, de manière à assurer le caractère représentatif du Bureau.

4. Tous les membres de l'Assemblée générale sont éligibles, à l'exception de ceux qui sont déjà représentés au Bureau, à savoir les pays dont les représentants ont été élus à la présidence de l'Assemblée générale et à la présidence des grandes commissions; les représentants de ces pays ne sont pas éligibles aux postes de vice-présidents.

5. En outre, étant donné qu'en vertu de la résolution 1990 (XVIII) de l'Assemblée générale il est, par suite de l'élection du Président, attribué une vice-présidence de moins à la région à laquelle appartient le Président, aucun représentant d'un Etat d'Europe orientale, c'est-à-dire appartenant au groupe b indiqué à l'article 31 du règlement intérieur (note 4 de bas de page), ne peut être élu vice-président.

6. En conséquence, quatre bulletins de vote seulement seront utilisés pour cette élection. Au verso de chacun de ces bulletins figurent les lettres A, C, D ou E correspondant aux quatre groupes d'Etats restants.

7. Le nombre des Vice-Présidents à élire est indiqué comme suit sur chaque bulletin:

*Groupe A:* sept représentants d'Etats d'Afrique et d'Asie;

*Groupe C:* trois représentants d'Etats d'Amérique latine;

*Groupe D:* deux représentants d'Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats;

*Groupe E:* cinq représentants des membres permanents du Conseil de sécurité.

8. Je prie les représentants de bien vouloir inscrire sur chaque bulletin de vote les noms des Etats Membres dont ils appuient la candidature et non pas les noms de leurs représentants. Les pays dont ils inscriront les noms sur les bulletins de vote doivent satisfaire aux conditions d'appartenance régionale ou autres indiquées sur les bulletins. Si le nombre des noms inscrits pour un groupe donné est supérieur au nombre des vice-présidences attribuées au groupe en question, le bulletin sera considéré comme nul.

9. Après avoir rempli leurs bulletins de vote, les représentants sont priés de bien vouloir les plier séparément et les déposer dans l'urne marquée de la lettre correspondant à celle qui figure au dos de chaque bulletin.

10. Les Etats Membres qui auront recueilli la majorité des suffrages exprimés seront élus.

*A la demande du Président, M. Jakobson (Finlande), M. Ríos (Panama), M. Jimenez (Philippines) et*

*M. Tchernouchchenko (République socialiste soviétique de Biélorussie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

11. Le **PRESIDENT**: Les opérations de dépouillement prendront un certain temps et je propose en conséquence de suspendre la séance jusqu'à ce que les scrutateurs aient dénombré les voix dans le bureau situé derrière la tribune.

12. S'il n'y a pas d'objection, nous nous réunirons à nouveau à 12 h 30.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est suspendue à 11 h 10; elle est reprise à 12 h 35.*

13. Le **PRESIDENT**: Je vais communiquer aux membres de l'Assemblée les résultats de l'élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale. Ces résultats sont les suivants:

*Groupe A. — Etats d'Afrique et d'Asie*

<i>Bulletins déposés:</i>	116
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	116
<i>Abstentions:</i>	2
<i>Nombre de votants:</i>	114
<i>Majorité requise:</i>	58

*Nombre de voix obtenues:*

Jordanie . . . . .	110
Libye . . . . .	108
Dahomey . . . . .	106
Népal . . . . .	106
Laos . . . . .	103
Soudan . . . . .	103
République-Unie de Tanzanie . . . . .	103
Iran . . . . .	3
Côte d'Ivoire . . . . .	2
Madagascar . . . . .	2
Togo . . . . .	2
Birmanie . . . . .	1
Cambodge . . . . .	1
Gabon . . . . .	1
Kenya . . . . .	1
Liban . . . . .	1
Zambie . . . . .	1

*Groupe C. — Etats d'Amérique latine*

<i>Bulletins déposés:</i>	115
<i>Bulletins nuls:</i>	1
<i>Bulletins valables:</i>	114
<i>Abstentions:</i>	5
<i>Nombre de votants:</i>	109
<i>Majorité requise:</i>	55

*Nombre de voix obtenues:*

République Dominicaine . . . . .	108
Equateur . . . . .	106

Nicaragua . . . . .	106
Cuba . . . . .	2
Guyane . . . . .	1
Jamaïque . . . . .	1
Mexique . . . . .	1

*Groupe D. — Etats d'Europe occidentale et autres Etats*

<i>Bulletins déposés:</i>	114
<i>Bulletins nuls:</i>	2
<i>Bulletins valables:</i>	112
<i>Abstentions:</i>	5
<i>Nombre de votants:</i>	107
<i>Majorité requise:</i>	54

*Nombre de voix obtenues:*

Australie . . . . .	102
Islande . . . . .	102
Danemark . . . . .	2
Autriche . . . . .	1
Canada . . . . .	1
Espagne . . . . .	1
Italie . . . . .	1

*Groupe E. — Membres permanents du Conseil de sécurité*

<i>Bulletins déposés:</i>	114
<i>Bulletins nuls:</i>	4
<i>Bulletins valables:</i>	110
<i>Abstentions:</i>	3
<i>Nombre de votants:</i>	107
<i>Majorité requise:</i>	54

*Nombre de voix obtenues:*

France . . . . .	106
Union des Républiques socialistes soviétiques . . . . .	105
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	103
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	102
Chine . . . . .	75

*Ayant obtenu la majorité requise, les représentants des pays suivants sont élus vice-présidents de l'Assemblée générale: Australie, Chine, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Jordanie, Laos, Libye, Népal, Nicaragua, République Dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Union des Républiques socialistes soviétiques.*

14. Le **PRESIDENT**: Je remercie les scrutateurs d'avoir bien voulu me prêter leur assistance. Je tiens également à féliciter tous ceux qui ont été élus.

15. Le Bureau de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session est maintenant constitué, conformément à l'article 38 du règlement intérieur.

*La séance est levée à 12 h 45.*